

LE MOT DU
PRÉSIDENT



2011 aura été l'année de la crise dite de la dette souveraine dans la zone euro, marquée par la résurgence de fortes tensions sur les marchés financiers à partir de l'été, tensions qui se sont propagées à la sphère réelle.

La plupart des prévisions de croissance des pays de la zone euro ont été sensiblement revues à la baisse après la relative embellie du premier semestre de 2011; le Luxembourg n'y fait pas exception, sa croissance étant de l'ordre de 1 % seulement en 2011.

Depuis le début de l'année 2012, des signaux apparaissent d'une stabilisation économique et d'un retour lent et progressif de la confiance des marchés. Les mesures prises par les autorités, au niveau de la zone euro et des Etats membres, commencent à produire leurs effets, même si beaucoup de chemin reste à parcourir. En matière de gouvernance, vingt-cinq Etats européens ont signé, le 2 mars 2012, le nouveau traité budgétaire (*Fiscal Compact*).

Pour autant, des tensions subsistent notamment sur les marchés de la dette souveraine; l'économie et son financement en restent affectés. De manière générale, l'atonie de la demande globale, tout comme les mesures nécessaires en vue d'équilibrer les finances publiques et de rétablir la compétitivité, font que les prévisions de croissance pour la zone euro en 2012 restent encore faiblement négatives (-0,3 %).

Face à la crise, l'Eurosystème a renforcé ses mesures exceptionnelles.

Au niveau national, en 2011, la BCL a poursuivi ses travaux de recherche et de développement d'outils et d'indicateurs en vue d'une mission macro-prudentielle ainsi que pour répondre à son objectif de surveillance de la liquidité des opérateurs et des marchés.

La BCL a également poursuivi ses missions d'*oversight* des infrastructures de marché financier. Elle a participé à la mise en œuvre du nouveau dépositaire central de titres au Luxembourg, LuxCSD, qui permettra aux acteurs du marché de bénéficier du dénouement de leurs transactions sur titres par règlement auprès de la banque centrale nationale, diminuant ainsi les risques d'un règlement auprès d'une banque commerciale. LuxCSD est destiné à rejoindre la plateforme de règlement-livraison de titres TARGET2-Securities – un projet phare de l'Eurosystème dont l'entrée en fonction est prévue pour 2015.

La Fondation BCL, constituée en mars 2011 et visant à promouvoir l'enseignement et la recherche dans les domaines d'activités de la BCL, a fixé comme priorité, pour l'année 2011-2012, la recherche dans le domaine de la stabilité financière.

Au niveau européen, la BCL participe au nouveau Système européen de surveillance financière. Son Président est membre votant luxembourgeois du Comité européen du risque systémique (CERS) compétent en matière de surveillance macro-prudentielle du système financier dans l'Union européenne (UE). Depuis sa première réunion en janvier 2011, le CERS a émis trois recommandations publiques, dont celle du 22 décembre 2011 prévoyant que les Etats membres de l'UE désignent une autorité nationale chargée de la politique macro-prudentielle et assurent que la banque centrale nationale joue un rôle de premier plan dans cette politique, sans mettre en cause son indépendance.

Par ailleurs, la BCL prête assistance au Fonds européen de stabilité financière (FESF), en vertu d'accords conclus en 2011, suite à l'établissement de ce Fonds à Luxembourg.

La BCL est devenue actionnaire de la Banque des règlements internationaux (BRI), participant aux activités de cette dernière à travers divers comités et groupes de travail.

Le Président de la BCL a été élu comme co-président du Groupe consultatif régional pour l'Europe, créé par le Conseil de stabilité financière (FSB). La BCL a organisé la réunion inaugurale de ce Groupe à Luxembourg en décembre 2011.

La BCL contribue aux travaux d'organisations internationales qui visent à encadrer le développement de la finance islamique.

L'année 2012 est synonyme de nouveaux défis, à la fois pour la zone euro et l'Eurosystème ainsi que pour le Luxembourg et sa banque centrale.

Au niveau européen, les mesures adoptées pour améliorer la gouvernance, en particulier à l'échelle de la zone euro, doivent être mises en œuvre sans tarder.

La priorité est, dans l'immédiat, de coordonner effectivement les politiques économiques et budgétaires des Etats membres, à travers le Semestre européen, ainsi que d'assurer la prévention et la correction des déficits excessifs et de surveiller les déséquilibres macroéconomiques excessifs, conformément aux dispositions du « six-pack »; il convient aussi d'adopter des règles budgétaires contraignantes harmonisées suite au *Fiscal Compact* précité.

Il y a lieu de saluer le renforcement des moyens du Fonds européen de stabilité financière et l'entrée en fonction avancée de son successeur, le Mécanisme européen de stabilité, au 1^{er} juillet 2012.

S'agissant de l'Eurosystème, aux mesures non conventionnelles, par définition temporaires, adoptées suite à la crise, doit succéder un retour progressif à un régime normalisé pour la politique monétaire unique. L'enjeu consiste à rétablir la confiance sur les marchés financiers ainsi que la transmission optimale de la politique monétaire et le financement de l'économie.

Au Luxembourg, pas moins qu'ailleurs, nous devons assurer la soutenabilité à terme de nos finances publiques, tout en redressant la compétitivité pour assurer une croissance potentielle qui garantisse le développement durable de notre pays. Des réformes structurelles d'envergure doivent être mises en œuvre pour assurer l'avenir du Luxembourg ; ces réformes concernent aussi bien le financement du système des pensions que le marché du travail, le système éducatif, la promotion de la recherche et développement ainsi que le développement des infrastructures.

La BCL est déterminée à poursuivre ses efforts. Elle appuie la réalisation de progrès législatifs au Luxembourg, dans des domaines tels que les nouvelles règles, constitutionnelles et légales, en matière budgétaire, l'instauration de mécanismes de résolution pour les établissements financiers, dotés de fonds propres pour protéger les finances de l'Etat. Pour être à même de remplir ses missions, une modification de la loi organique de la BCL s'impose selon les propositions soumises il y a 2 ans.

La BCL est particulièrement soucieuse d'assurer l'information du public sur ses domaines d'activités. Le rapport annuel, qu'elle doit présenter conformément à la loi, après son approbation par le Conseil de la Banque, obéit à un nouveau format. Il est publié avec trois mois d'avance par rapport aux exercices précédents. La première partie de ce Rapport présente les activités les plus marquantes. La seconde partie expose les développements organisationnels de la BCL et présente les comptes financiers. Quant à la présentation détaillée de la situation économique et financière qui était incluse dans les rapports précédents, elle sera dorénavant disponible dans d'autres publications de la Banque, en particulier ses Bulletins trimestriels et sa Revue de stabilité financière.

Finalement, il me tient à cœur d'exprimer mon sentiment de profonde reconnaissance à l'égard de tous ceux qui, au cours des années, au niveau des organes et des services, m'ont assisté, appuyé, avisé dans mes efforts constants de réalisation de la mission légale de la BCL en appliquant les valeurs exprimées dans le positionnement de la Banque.

Je partage avec eux la fierté d'appartenir à une institution solidement ancrée au niveau national ainsi qu'europpéen et international.



Yves Mersch